



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1874

Lancement de l'opération n° 60004527 « Rénovation thermique Enfance » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme 20002

Direction de la Petite Enfance

Rapporteur : M. VASSELIN Steven

SEANCE DU 7 JUILLET 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 JUIN 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 18 JUILLET 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme POPOFF Sophia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. HUSSON (pouvoir à M. GODINOT), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme DE LAURENS), Mme PRIN (pouvoir à M. VIVIEN), Mme BOUAGGA (pouvoir à Mme CABOT), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), M. REVEL (pouvoir à Mme DELAUNAY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1874 - LANCEMENT DE L'OPERATION N° 60004527 «
RENOVATION THERMIQUE ENFANCE » ET
AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP N° 2021-1,
PROGRAMME 20002 (DIRECTION DE LA PETITE
ENFANCE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 juin 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 du Conseil municipal en date des 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Rénovation thermique Enfance ».

Par délibération n° 2022/1811 du 7 juillet 2022, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon dont celle de la « Conservation du Patrimoine Enfance 2021-2026 n° 2021-1, programme n° 20002.

Cette opération estimée à 1 000 000 € est à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Conservation du Patrimoine Enfance 2021-2026 » n° 2021-1, programme 20002.

Le plan pluriannuel des investissements (PPI) 2021-2026 de la Ville de Lyon incarne la transition écologique, sociale et démocratique et traduit la volonté de la Ville de répondre aux besoins de la population avec efficacité et sobriété. Un tiers de la capacité d'engagement sera consacré à la transition écologique, notamment par la rénovation énergétique des bâtiments. En particulier, les investissements Petite Enfance qui visent à accélérer les travaux de gros entretien et de rénovation énergétique des différents établissements du dispositif.

En effet les opérations de rénovations thermiques des bâtiments Petite enfance répondent à de multiples objectifs :

- diminuer significativement les consommations énergétiques en mettant à niveau les installations existantes et en améliorant la fiabilité et les conditions de gestion et d'exploitation du bâtiment de sorte à limiter les coûts de fonctionnement par des installations techniques plus fiables et plus performantes ;
- minimiser le risque de pannes, en renouvelant les installations devenues vétustes ;
- mettre à la disposition des occupants, public vulnérable, des installations plus saines, plus confortables, en améliorant notamment le « confort d'été » ;
- permettre de réduire les déperditions du bâti par la mise en place d'isolants biosourcés dans la mesure du possible tout en préservant la qualité de l'air intérieur
- s'inscrire dans une démarche d'exemplarité afin de diminuer la pollution urbaine et la production de gaz à effet de serre de nos bâtiments.

La priorisation des sites s'est appuyée sur de nombreux critères (surface de l'EI, et en particulier le fait qu'il soit soumis au Décret Tertiaire ou non, le niveau de consommation d'énergie surfacique, etc.) et a permis d'identifier 21 structures prioritaires.

Le programme détaillé et pluriannuel de ces rénovations est tenu à jour grâce à une concertation entre les services assurant l'entretien, la gestion et la rénovation des installations, et les occupants des bâtiments. L'opération envisagée pour ces 21 opérations s'élève à un montant de 1 000 000 € (dont 150 000 € d'études). Celle-ci sera financée par affectation d'une partie de l'AP 2021-1, programme 20002.

Toutefois, si des impossibilités techniques ou des urgences liées à des pannes irréversibles le justifient, ce programme pourra être modifié.

Chaque site donnera lieu à une opération de nature distincte au sein des opérations globales proposées à votre approbation.

La maîtrise d'œuvre de ces travaux sera assurée :

- en interne soit par la Direction de la gestion technique des bâtiments ;
- en interne soit par la Direction de la Construction Etudes et Réalisation ;
- en externe par la direction de la Construction Conduite d'opération, assistée par une maîtrise d'œuvre externe.

Les marchés de travaux et autres marchés d'études nécessaires au bon déroulement de l'opération seront attribués en application de la réglementation en vigueur.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique;

Vu la délibération n° 2021/584 du Conseil municipal en date des 25 et 26 mars 2021 ;

Vu la délibération n° 2022/1811 du 7 juillet 2022 ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

DELIBERE

- 1- Le lancement de l'opération n° 60004527 « Rénovation thermique Enfance » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Conservation du Patrimoine Enfance 2021-2026 » n° 2021-1, programme 20002.
- 2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses d'investissement en résultant seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme n° 20002, AP n° 2021-1, opération n° 60004527 et seront imputées sur les chapitres 20, 21, 23 (et autres), fonction 4221 ou 4228 selon la décomposition de l'échéancier

prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :

- 2022 : 100 000 €;
- 2023 : 250 000 €;
- 2024 : 250 000 €;
- 2025 : 250 000 €;
- 2026 : 150 000 €

- 3- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier la Caisse d'Allocation Familiale mais également toutes autres subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fond européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET